



Compte-rendu de la commission municipale « Bâtiments »

Réunie le samedi 5 septembre 2026

Présents : M. PONT Hervé (président) – M. JANNIN Michel – Mme BOILLON Clotilde – M. BOSSONNET Patrice – M. DEYNOUX Nicolas

Absentes & excusées : GASTET Françoise – CARTIER Martine (vice-présidente) – CREUZOL Cindy

La commission « bâtiments » s'est réunie le 5 septembre 2026.

Un état des lieux complet des bâtiments communaux visités a été réalisé pour programmer les éléments d'entretien et d'amélioration à prendre en compte.

Bibliothèque

Points constatés	Observations
Les zingueries de toiture sont en très mauvais état général : gouttières manquantes - descentes EP bouchées ou percées, tôles de rives manquantes	Un devis a été demandé pour la réfection des éléments defectueux. ⇒ Validation au conseil municipal (CM) de septembre.
Le bas de l'huissierie de la porte d'accès au local WC est dégradé et humide.	L'arrivée d'eau se fait à travers le mur extérieur par la descente d'eaux pluviales qui se rejette directement sur le sol. ⇒ Pris en compte dans devis supra
Traces de coulures visibles depuis les combles sur le mur de la salle de lecture enfants.	Une visite du grenier est à effectuer pour vérifier s'il n'y a pas de fuite de toiture ou une présence animale (fouine...).

Ancienne mairie

Points constatés	Observations
Les zingueries de toiture sont en très mauvais état général : gouttières à nettoyer - descentes EP percées, tôles de rives rouillées.	Un devis a été demandé pour la réfection ou le nettoyage des zingueries (descentes EP, gouttières, tôles de rives...). ...). ⇒ CM de septembre
Les voligeages des débords de la toiture sont en très mauvais état.	Remplacement à programmer.
La sous face du limon d'escalier extérieur en béton armé est fortement dégradée laissant les armatures métalliques apparentes.	L'eau s'infiltre dans la structure par les dalles de parement de l'escalier qui ne sont pas étanches. Un devis a été signé avec l'entreprise LOUSSAÏF il y a plus d'un an sans intervention de sa part. A relancer
L'évacuation des WC de l'étage est régulièrement bouchée en sortie de bâtiment rue de Saint-Fort.	Remplacement du tuyau de faible diamètre en traversée de mur à programmer.
Le WC et la robinetterie du lavabo dans le local sanitaire au RdC sont vétustes et dégradés.	Remplacement à programmer.

Les locaux du club de l'amitié au RDC sont vétustes notamment pour les revêtements muraux.	Remplacement des papiers peints et réfection des peintures à programmer ⇒ Travaux en régie ou bénévoles.
--	--

Restaurant

Points constatés	Observations
La sécurité incendie du bâtiment n'est pas assurée.	<u>Le bâtiment doit faire l'objet d'un classement ERP.</u> Toutes les dispositions de sécurité incendie doivent être mises en place (alarme de type 4, éclairage de sécurité, déclencheurs manuels, diffuseurs sonores, signalétique réglementaire...) – Programmation urgente 2027
La porte en bois à l'arrière du bâtiment et qui permet l'accès aux 2 logements de l'étage est en très mauvais état général.	Remplacement à programmer.
Une faîtière d'arêtier est à remettre en place en toiture.	Urgent ⇒ prévu dans devis zinguerie bibliothèque + ancienne mairie
La cour située à l'arrière du bâtiment est encombrée de débris divers, d'un vieux touret de câbles et une voiture ventouse.	Lettre à faire aux locataires

Institut de beauté / Alambic municipal

Points constatés	Observations
Le limon d'escalier extérieur en béton armé d'accès à l'institut de beauté est fortement dégradé laissant les armatures métalliques apparentes.	Remplacement par un escalier métallique à programmer.
La porte en bois d'accès au local alambic est en très mauvais état général	Remplacement à programmer.
Le voligeage du débord de toiture au droit des WC publics est en mauvais état.	Remplacement ou réparation à programmer ⇒ Régie.
L'ancien alambic municipal hors service est à démonter pour dégager de la place de stockage.	A déposer après déclassement auprès du service des douanes.
Le cadran solaire situé sur le pignon du bâtiment mérite un nettoyage.	A programmer – Régie ou bénévoles
Des tuiles sont manquantes ou à remanier.	Urgent ⇒ prévu dans devis zinguerie bibliothèque + ancienne mairie

Salle paroissiale / église / presbytère

Points constatés	Observations
Les volets en bois des logements dans l'ancien presbytère sont en mauvais état.	Remplacement à programmer.
Les escaliers communs d'accès aux logements dans l'ancien presbytère sont mal éclairés	Changement des ampoules des luminaires par des lampes Leds ⇒ Régie

La chasse d'eau du WC droit de la salle paroissiale fuit.	Intervention plombier à programmer.
La gestion des ventilo-convecteurs de chauffage électrique n'est pas satisfaisante dans la salle paroissiale générant des factures d'électricité importantes.	Etudier la mise en place d'une régulation ou fonctionnement sur minuterie.
Une panne sablière à l'angle gauche du fronton est en mauvais état.	Diagnostic à effectuer - Remplacement ou protection par tôle de rive à programmer.
Des arbres de trop grande taille se sont développés sur le parvis. Présence importante de lierre sur la façade Nord.	Abattage et nettoyage à effectuer en régie.
Le toit de l'église et de la salle paroissiale en plaques fibrociment est en mauvais état.	Présence d'amiante probable. Remplacement à étudier en fonction des finances communales.
Le voligeage du débord de toiture au droit de l'escalier d'accès à la salle paroissiale est en mauvais état.	Remplacement à programmer en même temps que la toiture.
Tuyau d'évacuation des gaz brûlés de la chaudière percé sur une grande partie	Remplacement urgent par entreprise ou régie.
Plusieurs carreaux de cassés dans la sacristie	Remplacement à programmer.
Regards d'évacuation des EP à nettoyer en pied de chutes du mur nord.	Nettoyage à effectuer en régie

Conclusions :

- ↳ Les logements occupés dans les bâtiments visités devront faire l'objet d'une visite annuelle après consultation et autorisation des locataires.
- ↳ Une visite des autres bâtiments municipaux (école, atelier, mairie, salle socio-culturelle) sera effectuée lors de la prochaine réunion de la commission bâtiments.

Nota : Du fait de la difficulté d'accès par son escalier et de la non-conformité de l'issue de secours complémentaire, la salle paroissiale ne sera plus accessible lors de rassemblements publics. La salle Jean-Charles Clerc sera mise à disposition pour les moments de convivialité municipaux (11 novembre...) ou après des obsèques. Seul la section Country du CASC ou des rassemblements de moins de 19 personnes resteront possibles.

Le maire
Hervé PONT